

CANCEL'R : Annulation roulage

1) Descriptif Produit

Notre Garantie est distribuée exclusivement par les organisateurs partenaires d'Assuracing pour leurs propres clients.

Elle couvre les pilotes :

- en cas d'annulation de participation à un évènement
- en cas de panne en début d'évènement

2) Garanties

Taux de prise en charge

Annulations justifiées, sans franchise selon les motifs	100%
Annulations justifiées, pour motif professionnel	70%
Annulations pour intempéries ou suite à panne	50%

a) Motifs d'annulation pris en charge à 100% (motif survenu avant le roulage) :

- *Accident corporel de l'assuré (accident de circulation, sur circuit, domestique ... avant le roulage)*
- *Maladie de l'assuré*
- *Hospitalisation de l'assuré*
- *Accident, maladie ou hospitalisation du conjoint, ascendant ou descendant au 2nd degré*
- *Décès du conjoint, ascendant ou descendant au 2nd degré dans les 7 jours précédant la date de l'évènement garanti*
- *Naissance d'un enfant de l'assuré survenant dans les 7 jours précédant la journée de roulage*
- *Véhicule engagé au roulage, accidenté sur route ou sur circuit 1 mois avant le roulage et n'étant plus en état de fonctionnement, et dont le délai de réparation ne permet pas de participer à la journée de roulage*
- *Vol du véhicule engagé sur la journée de roulage*
- *Convocation de l'assuré à un examen de rattrapage*
- *Convocation de l'assuré en tant que juré d'assises ou témoin*
- *Perte d'emploi salarié (CDI)*
- *Changement de destination ou annulation du moyen de transport en commun*

VAX CONSEILS

b) Motif d'annulation pour cause d'obligation professionnelle à 70%

valable en cas de contrainte professionnelle obligeant l'assuré d'être à son poste de travail, ou à un rendez-vous client ou fournisseur.

c) Motif d'annulation pour cause d'intempéries pris en charge à 50%

valable en cas d'intempéries le jour du roulage confirmées par l'organisateur de l'évènement.

e) Annulation pour cause de panne du véhicule le jour du roulage pris en charge à 50%

valable en cas de panne constatée le jour du roulage ou lors de la première session, par l'organisateur.

f) Tous les autres motifs ne sont pas remboursés (0%)

Exemple : je n'ai plus envie de rouler, ma belle-mère m'a convié à un repas de famille, j'ai mal au dos mais je n'ai pas vu de médecin, je dois travailler ce Dimanche ...

3) DECLENCHER L'ASSURANCE

Pour déclarer un sinistre, 3 possibilités s'offrent à vous :

- Sur votre espace assuré sur www.assuracing.com (identifiant = adresse mail utilisée pour l'inscription au roulage / mot de passe = envoyé préalablement à l'adresse mail indiquée)
- Par mail à : info@assuracing.com
- Par téléphone au 01 85 39 01 49

Retrouvez nos documents contractuels accessibles ici :

www.assuracing.com/documents

VAX CONSEILS